

## PROGRAMME DE FORMATION

### BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

#### **CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité **BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS (APT)** selon l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 2 juillet 2016, modifié par l'arrêté du 28 février 2017 (JORF du 10 mars 2017), modifié par l'arrêté du 30 mai 2017 (JORF du 17 juin 2017), modifié par l'arrêté du 22 novembre 2019 (JORF du 4 décembre 2019) et modifié par l'arrêté du 21 novembre 2022 (JORF du 4 décembre 2022)

#### **NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS**

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

#### **LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :**

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSE2) premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret

**LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS** SONT LES SUIVANTES :**

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des « activités physiques pour tous »
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.
- Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation aux « activités physiques pour tous »

**BUTS DE LA FORMATION**

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**. Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE**

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
  - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
    - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
    - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
  - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **180 heures** (soit **26 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

## **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE**

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

## **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

### **UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE**

OI 1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.

OI 1.1.1 Adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous

OI 1.1.2 Produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés

OI 1.1.3 Promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués.

OI 1.2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.

OI 1.2.1 Repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous

OI 1.2.2 Choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics

OI 1.2.3 Garantit l'intégrité physique et morale des publics

OI 1.3 Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.

OI 1.3.1 Se situe dans la structure

OI 1.3.2 Situe la structure dans les différents types d'environnement

OI 1.3.3 Participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous.

### **UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**

OI 2.1 Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.

OI 2.1.1 Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative.

OI 2.1.2 Définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun

OI 2.1.3 Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués

OI 2.2 Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.

OI 2.2.1 Planifie les étapes de réalisation

OI 2.2.2 Anime une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers

OI 2.2.3 Procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous.

OI 2.3 EC d'évaluer un projet d'animation

OI 2.3.1 Utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics.

OI 2.3.2 Produit un bilan

OI 2.3.3 Identifie des perspectives d'évolution.

### **UC3 : CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS**

OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.

OI 3.1.1 Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec caractéristiques des publics encadrés

OI 3.1.2 Prend en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap dans la préparation de la séance ou du cycle

OI 3.1.3 Organise le cycle ou la séance en prenant en compte les singularités des pratiquants

OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous à partir des particularités des publics impliqués.

OI 3.2.1 Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants.

OI 3.2.2 Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés.

OI 3.2.3 Adapte son action pédagogique aux singularités des publics encadrés

OI 3.3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physique pour tous notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.

OI 3.3.1 Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés

OI 3.3.2 Evalue son action

OI 3.3.3 Evalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.

### **UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**

OI 4.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités physiques pour tous en lien avec les singularités des pratiquants

OI 4.1.1 Maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles des activités physiques pour tous adaptées aux particularités des pratiquants

OI 4.1.2 Utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités et dans une logique inclusive

OI 4.1.3 Adapte les techniques en fonction des caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

OI 4.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements afin que chaque sportif évolue en sécurité

OI 4.2.1 Maîtrise et fait appliquer les règlements techniques et usage de la discipline en choisissant les moyens adaptés aux singularités des publics encadrés

OI 4.2.2 Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique en veillant à l'intégration de tous les pratiquants

OI 4.2.3 Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risques

OI 4.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité

OI 4.3.1 Utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité

OI 4.3.2 Aménage la zone de de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants

OI 4.3.3 Veille à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique de l'évolution

OI 4.3.4 Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières

**MODALITÉS DES CERTIFICATIONS**

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPs SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
<b>EPREUVE 1</b>	Epreuve orale assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier « projet » Durée : 20 minutes Entretien : 20 minutes	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	<b>UC 1 – UC 2</b>
<b>EPREUVE 2</b>	Modalité 1 : le candidat choisi 1 familles d'activités parmi les 3. Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes  Modalité 2 : le candidat choisi 1 familles d'activités parmi les deux restantes. Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve. Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes		<b>UC 3</b>
<b>EPREUVE 3</b>	Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes		<b>UC 4</b>